

COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 11 décembre 2015

Présents: Marcel STENGEL, Catherine DETTLING, Caroline BUCHEL, Bruno KISTER, Odile BLAES, Paul MORGENTHALER, Cédric SALI, Isabelle JEANMOUGIN, Ely KILHOFFER

Absent excusé : Pascal HEINTZ,

Absent non excusé : Alain SALY

Point 1 - AFFAIRES GENERALES

1.1 - Rapport d'activité 2014.

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2014 accompagné du Compte Administratif 2014 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne sont communiqués au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Point 2 - AFFAIRES FINANCIERES

2.1 - Décision modificative du budget- Transferts de crédits

Dans le cadre du budget de l'exercice 2015, le Maire soumet au conseil municipal le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section Investissement			
Article	Intitulé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
673	Titre annulé		130,-
022	Dépenses imprévus	130,-	

2.2 - Avenants aux marchés Extension et rénovation des façades de la salle des fêtes

Marchés de travaux en plusieurs lots relatifs à l'Extension et la rénovation des façades de la salle des fêtes approuvés par DCM en date du 5/06/2015.

Or à ce jour, il s'avère que des travaux supplémentaires et imprévisibles ont été ordonnés en cours d'exécution de cette opération.

Avenant N° 1- Lot N° 3 – Couverture bac acier - Zinguerie : Ets CZR FISCHER

Le présent avenant a pour objet la réalisation de socles en béton, pour la protection de pieds de poteaux lamellés collés

- Montant initial du marché : 9 487,50 € H.T.
- **Montant de l'avenant : 1 961,- € H.T**
- Montant réel du marché : 11.448,50 € H.T. soit 13 738,20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après délibération,

AUTORISE le Maire, à signer l'avenant avec l'entreprise CZR FISCHER

Point 3 - DIVERS

3.1 Dans le cadre de la prise de compétence du Grand Cycle de l'Eau par le SDEA, la commune de Reinhardsmunster a délibéré pour valider le transfert de compétence au SDEA du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn dont elle est membre. Suite à une demande du Bureau de Contrôle de Légalité de la Préfecture, les délibérations prises doivent être complétées par un certificat administratif. Lecture de ce certificat a été faite en séance.

- 3.2 Choix du menu pour le repas de Noël des personnes âgées du 10/01/2016
- 3.3 Compte rendu de la réunion du SIVU effectué par Mme Blaes Odile relative aux périscolaire et Naps
- 3.4 Pour information il y a lieu de remplacer le projecteur sinistré à la Croix en Pierre de la Salle des Fêtes
- 3.5 Une réunion de la CCID sera programmée avant la réunion du prochain CM en janvier prochain
